

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Objet : Inscription rentrée scolaire 2025/2026

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée scolaire **2025/2026**, les inscriptions à la restauration scolaire et aux activités périscolaires se feront en ligne via la plateforme numérique « **Colmar & Moi** » sous la rubrique « **Activités périscolaires** »

Les inscriptions débuteront **le lundi 02 juin 2025 et se termineront le vendredi 18 juillet 2025**. A cet effet, il conviendra de compléter votre dossier d'inscription en ligne en y joignant impérativement l'ensemble des pièces justificatives, en format PDF.

Pour rappel :

Les inscriptions pour la restauration scolaire, tout comme celles pour le périscolaire du soir en maternelle, se font dans la limite des capacités d'accueil du site.

Les inscriptions annuelles sont prises dans l'ordre d'arrivée et sont prioritaires sur les inscriptions occasionnelles.

Les parents sont dans l'obligation d'être à jour de paiement lors du renouvellement de l'inscription (tout solde négatif, entrainera le refus de la demande)

Les pièces justificatives sont :

- un **justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture Vialis,, téléphone...),
- une **attestation d'assurance** civile ou scolaire pour votre enfant,
- une **cotisation de 12 €** par famille, pour les activités périscolaires (activités périscolaires en maternelle, étude surveillée, accueil du matin),
- un **relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois** avec le numéro « IBAN » qui sera utilisé le cas échéant pour les remboursements (tickets, classes vertes, maladie) et/ou le paiement par prélèvement,
- une photocopie du **carnet de vaccination** (vaccins à jour) comportant le nom, prénom de l'enfant et l'école, **pour les activités périscolaires du soir en maternelle uniquement**,
- Pour la tarification au périscolaire du soir en maternelle : **l'attestation de quotient familial pour l'année 2025**, daté du mois de l'inscription.
- **L'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024**, pour les familles colmariennes dont le montant imposable est égal à 0.

PAI – Allergie et maladie chronique :

Les enfants qui ont bénéficié d'un PAI pour PREALIS en 2024/2025, sont priés de retourner le document de « reconduction et renouvellement de PAI » qui leur a été adressé par courrier postal à l'adresse suivante : rh-prealis@orange.fr avant toute demande d'inscription en ligne, soit avant le **Lundi 02 juin 2025**. Les médicaments (si besoin) et le double de l'ordonnance sont à déposer au siège de l'association à partir du lundi 02 juin 2025 jusqu'au jeudi 10 juillet 2025.

Les enfants qui présentent des allergies alimentaires, de l'asthme ou toute autre maladie nécessitant une attention particulière ou un traitement médicamenteux **durant le temps de cantine ou périscolaire**, et qui ne sont pas déjà connus par PREALIS ne peuvent prétendre aux prestations qu'après accord du médecin référent de l'association.

Il convient de prendre contact directement auprès du Docteur RISSER au **03.89.41.24.11** médecin référent de PRÉALIS. **Le mercredi après-midi ou le jeudi matin L'inscription ne sera validée qu'après son avis.**

Vous trouverez sur notre site prealis.fr le règlement des activités périscolaire de PREALIS et le règlement du service de la restauration scolaire de la ville de Colmar.

Dans l'attente, l'équipe de PRÉALIS reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les plus respectueux.

Le Président
Adrien SCHNEIDER

TARIFS 2025/2026 Tarifs Colmariens :							
MATERNELLE	Quotient	Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif	Tarif mensuel en	Tarif
	Familial	Mensuel	Mensuel	Occasionnel	Tickets	Restauration	Occasionnel Calendrier
			2ème enfant	Calendrier		Abattement de 30%	Abattement de 30%
Accueil du matin seul	-	49,70 €	-	-		-	-
Restauration Scolaire *Dans l'attente de validation de la ville de Colmar pour 2025- 2026	-	110,62 €	-	8,34 €		77,43 €	5.84 €
Activités périscolaires du soir	QF > 800	86,68 €	-	10,06 €		-	-
	QF <=800	78,02 €	-	9,06 €		-	-
Accueil du matin en complément de l'activité du soir en maternelle (tarif forfait mensuel)	-	9,89 €	-	-		-	-
ÉLÉMENTAIRE		Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif	Tarif mensuel en	Tarif
		Mensuel	Mensuel	Occasionnel	Tickets	Restauration	Occasionnel Calendrier
			2ème enfant			Abattement de 30%	Abattement de 30%
Accueil du matin seul	-	35,44 €	-	-		-	-
Restauration Scolaire *Dans l'attente de validation de la ville de Colmar pour 2025- 2026	-	79,86 €	-	7,89 €		55,90 €	5.52 €
Études Surveillées)	-	56,10 €	47,85 €		6,88 €		-
Tarifs non Colmariens :							
MATERNELLE	Quotient	Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif		
	Familial	Mensuel	Mensuel 2ème enfant	Tickets	Occasionnel calendrier		
Accueil du matin seul	-	74,54 €	-		-		
Restauration Scolaire *Dans l'attente de validation de la ville de Colmar pour 2025-2026	-	170,84 €	-		12,86 €		
Activités périscolaires du soir	QF > 800	130,07 €	-		15.22 €		
	QF <=800	117,06 €	-		13,71 €		
Accueil du matin en complément de l'activité du soir en maternelle (tarif forfait mensuel)	-	14,83 €	-		-		
ÉLÉMENTAIRE		Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif		
		Mensuel	Mensuel 2ème enfant	Tickets	Occasionnel calendrier		
Accueil du matin seul	-	53,18 €	-		-		
Restauration Scolaire *Dans l'attente de validation de la ville de Colmar pour 2025-2026	-	123,33 €	-		12.25 €		
Études Surveillées	-	84,18 €	71,80 €	10,37 €			

Le Président
Adrien SCHNEIDER